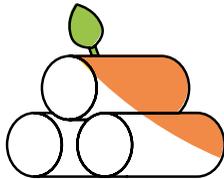
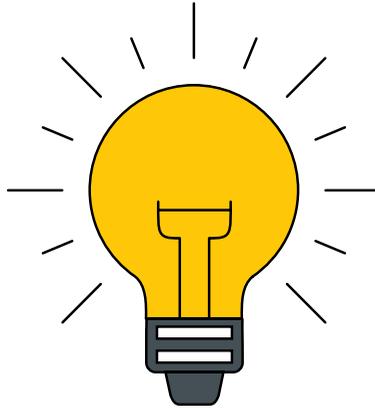
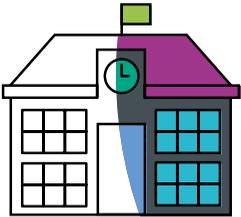
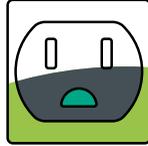


CONSEIL EN ÉNERGIES

MAÎTRISEZ VOS ÉNERGIES



— LE SAVIEZ-VOUS ?*



Les bâtiments communaux
représentent :

78 %

de la consommation totale des
communes

84 %

des émissions de CO2 des
collectivités



On constate dans les communes
conseillées :

jusqu'à

-25 %

de consommation dans les
bâtiments communaux

* D'après l'étude *Les dépenses énergétiques des collectivités locales* publiée par l'ADEME en septembre 2019.



MAÎTRISEZ VOS DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Afin de vous permettre de réduire votre consommation énergétique, TE38 propose d'analyser et de suivre de manière personnalisée les consommations de l'ensemble de votre patrimoine et de proposer les préconisations les plus efficaces en matière de travaux.

DEUX MODALITÉS
D'ACCOMPAGNEMENT

CEP « expert »

Pour toute nouvelle adhésion,
un accompagnement
complet pendant 3 ans :
analyse des factures, suivi
des consommations des
bâtiments communaux,
conseils travaux

Et pour la suite :

CEP « essentiel »

Permettre aux
collectivités de bénéficier
d'un bilan annuel des
consommations de
l'ensemble du patrimoine

TARIFS

Tarifification en fonction
de la population (DGF)
de la collectivité et de la
perception de la TCCFE

Tarifification en
fonction du patrimoine
communal

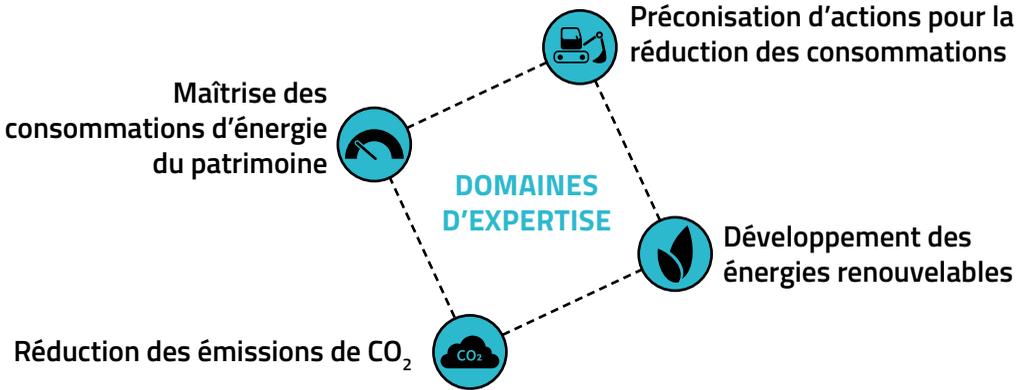


Pour en savoir +, consultez notre **guide des aides**
sur notre site internet.

NOS CONSEILLERS À VOS CÔTÉS



À L'ÉCOUTE DE VOS PRÉOCCUPATIONS ÉNERGÉTIQUES



Votre conseiller en énergie (●) vous accompagne dans chaque étape d'une politique énergétique maîtrisée et vous oriente vers nos partenaires privilégiés, dont l'AGEDEN (●).

CONNAÎTRE, ANALYSER ET OPTIMISER VOTRE PATRIMOINE

- État des lieux du patrimoine
- Études et suivi de vos consommations et de vos dépenses
- Réalisation d'un bilan énergétique annuel
- Préconisations d'améliorations énergétiques

VOUS AIDER À ENTREPRENDRE ET ALLER PLUS LOIN

- Accompagnement des projets de rénovation et optimisation énergétique ciblée
- Valorisation des certificats d'économies d'énergie engendrés par les travaux mis en œuvre
- Soutien à la réalisation d'études d'opportunité d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, chaudière bois...)
- Sensibilisation des agents aux économies potentielles



VALORISEZ FINANCIÈREMENT VOS TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

TE38 propose de mutualiser les certificats d'économies d'énergie générés par les travaux d'amélioration énergétique des collectivités. **Ce service est compris dans l'offre CEP.**

AVANTAGES DE LA MUTUALISATION DES CEE



Validation technique par TE38 en amont des travaux



Prise en charge des démarches administratives



Meilleure valorisation financière grâce à un volume de CEE plus important

LES CEE EN 2019 :

Plus de 80 750 MWh déposés par TE38 soit **plus de 560 000 € valorisés**



Dont 28 350 MWh pour les collectivités de l'Isère soit **plus de 198 000 € valorisés**



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

TE38 et l'AGEDEN travaillent en partenariat afin que les collectivités soient accompagnées au mieux et tout au long de leurs projets énergétiques.  <http://www.ageden38.org/>

Le service CEP de TE38 a été validé par l'ADEME, et intègre le réseau national de professionnels animés par l'ADEME.



DEVENEZ ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT

La loi Elan (Octobre 2018) fixe un objectif de réduction des consommations d'énergie de 20 % en 2030 par rapport à 2012 et de 50 % en 2050.

En adhérent au service CEP de TE38, vous maximisez vos chances de réduire votre consommation en énergie.

ADHÉREZ DÈS MAINTENANT

Le CEP s'adresse prioritairement aux petites et moyennes collectivités de moins de 10 000 habitants.

Pour bénéficier du CEP :

- Contactez le service Transition énergétique de TE38
✉ servicete@te38.fr
☎ 04 26 78 24 03
- Délibérez en conseil municipal
- Engagez-vous avec TE38 sur 3 ans pour une politique énergétique efficace sur le long terme
- En plus des conseils en énergies, recevez un kit des éco-gestes à mettre en place dans votre collectivité

AVANTAGES DE LA MUTUALISATION DU CONSEILLER



Identifier des problématiques communes aux différentes collectivités



Favoriser l'échange de bonnes pratiques et la mise en réseau des collectivités



Avoir une approche commune de la transition énergétique

LE CEP EN ISÈRE EN

2019



communes adhérentes



intercommunalités adhérentes



bâtiments suivis

À VOS CÔTÉS DANS VOS PROJETS



Des questions sur nos compétences ? Contactez-nous !



Territoire d'énergie Isère

27 rue Pierre Séward
38 000 Grenoble



contact@te38.fr



04 76 03 19 20

Retrouvez toutes nos actualités
et notre espace documentaire sur
www.te38.fr



Suivez-nous sur Twitter
[@TE_ISERE](https://twitter.com/TE_ISERE)



**territoire
d'énergie**
ISÈRE